

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérrou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D01a- 14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Demande de subvention à L'Agence de l'eau Adour Garonne, au Conseil Régional Occitanie et aux Départements du Tarn et du Tarn et Garonne pour la gestion durable des rivières - année 2023 :
-Programme de Travaux de restauration et de gestion durable des cours d'eau et des milieux aquatiques

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, BROS Jacques (suppléant), CLERGUE Jean-Claude (suppléant), SOULIE Jérôme (suppléant), MOULIS Thierry (suppléant)

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

- Vu les compétences du Syndicat mixte de bassin Cérrou Vère dans la cadre de la gestion intégrée de l'eau et des rivières
- Vu les attributions d'aide en matière de restauration et de gestion durable des milieux aquatiques de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Régional Occitanie et du Département du Tarn et du Tarn et Garonne

Pour le territoire des bassins Cérrou et Vère, il est rappelé que la DCE et le SDAGE 2022 2027 demandent « l'atteinte d'un bon état écologique des cours d'eau » d'ici 2027. Pour atteindre ces objectifs, la gestion des rivières est une des composantes fondamentales. Cette gestion ne doit pas se limiter à une gestion de la ripisylve (entretien régulier, gestion des embâcles, ...). L'approche doit être plus globale et doit appréhender le fonctionnement global de tous les cours d'eau des bassins. Des travaux hydromorphologiques doivent être engagés (recharges sédimentaires et continuité écologique) ainsi que des travaux de mise en défens de berges.

Le président propose de solliciter les aides maximales aux différents partenaires financiers.

Le Président demande au conseil de lui permettre de solliciter les aides aux différents partenaires financiers selon le plan de financement ci après :

- PLAN DE FINANCEMENT : GESTION DURABLE DES RIVIERES ET DES MILIEUX AQUATIQUES DES BASSINS VERSANTS CEROU ET VERE

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
 Reçu en préfecture le 30/03/2023
 Publié le 30/03/2023
 ID : 081-258102441-20230314-D01A_DDESUBV_MA-DE



MISSION DE GESTION DURABLE DES RIVIERES ET DES MILIEUX AQUATIQUES

PLAN DE FINANCEMENT 2023

Libellé de l'action Gestion cours d'eau Equipe rivière	Estimation Dépenses	Agence de l'eau Adour Garonne				Département du Tarn			Département du Tarn et Garonne			Conseil Régional Occitanie			Auto financement montant en €
		nbre jours	ml de rivière	montant plafond	aide sollicitée en €	Forfait ml rivière	taux d'aide	aide sollicitée en €	ml rivière	taux d'aide	aide sollicitée en €	taux d'aide	aide sollicitée en €		
Entretien rivière	41 786	27	9 250	37 000											
Renaturation rivière 81	91 310	59	8 060	193 440							30% sur les travaux de restauration 82				
Restauration rivière 82	37 143	24	1 900	45 600											
Total Gestion rivière	170 239	110	19 210		50%	85 120	17 310	forfait	17 310	1 900	30%	11 143			
mise_en_defens_plantation	68 095	44		68 095	50%	34 048		25%	17 024		0%	-			
Recharge	23 214	15		23 214	50%	11 607		25%	5 804		0%	-			
Travaux Zone Humide	1 548	1		1 548	50%	774		25%	387		0%	-			
Travaux sans finacement direct	0	27		-	50%	-		25%	-		0%	-			
Aménagement continuité	12 381	8		12 381	50%	6 191		25%	3 095		0%	-			
Travaux urgence	7 738	5		7 738	50%	3 869		25%	1 935		0%	-			
sous total 1	283 215			283 215	50%	141 608	17 310	16%	45 554	1 900	4%	11 143	10%	27 022	57 889
Prestation entreprise	10 000				35%	3 500		25%	2 500		0%	-	20%	2 000	
sous total 2	10 000					3 500			2 500			-		2 000	2 000
Total 1	293 215				49,5%	145 108		16,4%	48 054		3,8%	11 143	9,9%	29 022	59 889

Libellé de l'action Coût matériel Travaux hydromorpho	Estimation Dépenses	Agence de l'eau Adour Garonne				Département du Tarn			Département du Tarn et Garonne			Conseil Régional Occitanie			Auto financement montant en €
		nbre jours	ml de berges	montant plafond	aide sollicitée en €	taux d'aide	aide sollicitée en €	taux d'aide	aide sollicitée en €	taux d'aide	aide sollicitée en €				
travaux hydromorpho Recharge	25 000	15		25 000	50%	12 500	10%	2 500	0%	-	20%	5 000			
travaux hydromorpho continuité	10 000	8		10 000	50%	5 000	0%	-	10%	1 000	20%	2 000			
Total 2	35 000	23		35 000	50,0%	17 500		7,1%	2 500		2,9%	1 000	20,0%	7 000	

Total des tableaux (total 1 et 2)	328 215	183 jours			50%	162 608		15%	50 554		4%	12 143	11%	36 022	66 889
--	----------------	------------------	--	--	------------	----------------	--	------------	---------------	--	-----------	---------------	------------	---------------	---------------

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **Décide** de solliciter les aides présentées ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Président à demander les aides aux différents partenaires financiers et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h 45

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre figurent les signatures des membres présents.
 Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture

Le Président, Christian PUECH

Le secrétaire, Philippe VERGNES

**SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
 CEROU-VERE**
 Plateau de la gare
 81640 SALLES SUR CEROU
 Tél. 05 63 36 45 58

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D01b-14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

**Objet : Demande de subvention à L'Agence de l'eau Adour Garonne, au Conseil Régional Occitanie et aux Département du Tarn et du Tarn et Garonne pour la gestion durable des rivières - année 2023 :
- suivi Travaux de continuité écologique par Inventaire piscicole**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant)*, *CLERGUE Jean-Claude (suppléant)*, *SOULIE Jérôme (suppléant)*, *MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

- Vu les compétences du Syndicat mixte de bassin Cérou Vère dans la cadre de la gestion intégrée de l'eau et des rivières
- Vu les attributions d'aide en matière de restauration et de gestion durable des milieux aquatiques de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Régional Occitanie et du Département du Tarn et du Tarn et Garonne

Pour le territoire des bassins Cérou et Vère, il est rappelé que la DCE et le SDAGE 2022 2027 demandent « l'atteinte d'un bon état écologique des cours d'eau » d'ici 2027. Pour atteindre ces objectifs, la gestion des rivières est une des composantes fondamentales. Cette gestion ne doit pas se limiter à une gestion de la ripisylve (entretien régulier, gestion des embâcles.)

L'approche doit être plus globale et doit appréhender le fonctionnement global des tous les cours d'eau des bassins. Des travaux de mise en défens de berges doivent être engagés ainsi que des travaux hydromorphologiques : recharges sédimentaires et continuité écologique.

Un suivi des travaux lié à la continuité écologique est nécessaire pour dresser un bilan de l'action, Un inventaire piscicole sera réalisé avec la fédération de pêche du Tarn et Garonne.

Le Président propose de solliciter les aides maximales aux différents partenaires financiers.

Le Président demande au comité de lui permettre de solliciter les aides aux différents partenaires financiers selon le plan de financement ci après :

- PLAN DE FINANCEMENT : MISSION DE GESTION DURABLE DES RIVIERES ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Suivi Travaux continuité écologique - inventaire piscicole

Suivi Travaux continuité écologique		Tarn	Tarn et Garonne	Total TTC
Inventaire piscicole				
Vère Bruniquel	estimation dépenses		3 000 €	3 000 €

aide			Participation en %	montant en €
Agence de l'eau Adour Garonne	80%	-	80,00%	2 400 €

Total aides		80,00%	2400 €
Auto financement		20,00%	600 €
Total			3 000,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

- **Décide** de solliciter les aides présentées ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Président à demander les aides aux différents partenaires financiers et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h 45

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023
 Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président, Christian PUECH

Le secrétaire, Philippe VERGNES

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
 CEROU-VERE
 Plateau de la gare
 81640 SALLES SUR CEROU
 Tél. 05 63 36 45 58

Publiée le :
 Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre figurent les signatures des membres présents.
 Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D02-14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Demande de subvention à L'Agence de l'eau Adour Garonne
Programme plantation de haie- campagne 2023/2024 : -Investissements non productifs -

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,
Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant)*, *CLERGUE Jean-Claude (suppléant)*, *SOULIE Jérôme (suppléant)*, *MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

Le président expose l'intérêt de poursuivre sur le territoire des bassins versants Cérou et Vère les programmes de protection des berges et des prairies humides et de plantation de haies mis en œuvre depuis 2013.

Depuis plus de 10 ans, le Syndicat de Bassin Cérou Vère, en partenariat avec la Cellule d'Assistance Technique des Zones Humides de la Chambre d'Agriculture du Tarn et l'association arbres et paysage tarnais, propose aux agriculteurs un accompagnement technique et financier afin de préserver et valoriser les berges et les prairies humides du territoire.

Divers aménagements sont envisageables :

- mise en défens des berges : installation de clôtures, de point d'abreuvement, de passages pour limiter le piétinement des berges, des cours d'eau, des zones humides par le bétail.
- plantations pour permettre un développement de la ripisylve
- aménagement d'une prairie humide (clôture, ouverture partielle de la parcelle, point d'abreuvement, passage...)
- restaurations de mares

- plantation de haies en bordure de parcelles, en rupture de pente pour limiter l'érosion des sols...

En 2023, le financement de ces projets se simplifie notamment pour la plantation de haies.

Le Syndicat de Bassin déposera un dossier unique regroupant les différents projets identifiés comme prioritaires et à enjeux sur son territoire.

Le syndicat fera appel via une convention aux associations compétentes et reconnues du territoire (association arbres et paysages tarnais et association arbres et paysages de l'Aveyron ...) qui accompagneront les différents projets pendant 5 ans. La convention déterminera les modalités de financement et la contribution de l'agriculteur ou du propriétaire.

Le président propose au conseil syndical que le Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère sollicite les aides maximales à l'agence de l'eau Adour Garonne selon le plan de financement ci après :

Plan de financement :

Programme de plantation de Haie		montant en € TTC
	Estimation	12 000 €
Partenaires	Participation sollicitée	
Agence de l'eau Adour Garonne	80%	9 600 €
Auto financement	20%	2 400 €
	Total	12 000 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide :

- D'approuver que le syndicat mixte de bassin Cérou Vère soit le maître d'ouvrage de l'opération
- De valider l'opération présentée et les conventions à passer avec les organismes compétents
- De solliciter les aides ci-dessus

- Autorise Monsieur le Président à demander les aides aux différents partenaires financiers et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

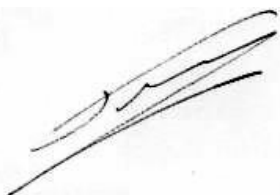
La séance est levée à 20h 45

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président, Christian PUECH

Le secrétaire, Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
 CEROU-VERE
 Plateau de la gare
 81640 SALLES SUR CEROU
 Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre figurent les signatures des membres présents.
 Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D03- 14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Demande de subvention à L'Agence de l'eau Adour Garonne
Programme mise en défens des berges - campagne 2023/2024 : -Investissements non productifs -

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,
Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant), CLERGUE Jean-Claude (suppléant), SOULIE Jérôme (suppléant), MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

Le président expose l'intérêt de poursuivre sur le territoire des bassins versants Cérou et Vère les programmes de protection des berges et des prairies humides et de plantation de haies mis en œuvre depuis 2013.

Depuis plus de 10 ans, le Syndicat de Bassin Cérou Vère, en partenariat avec la Cellule d'Assistance Technique des Zones Humides de la Chambre d'Agriculture du Tarn et l'association Arbres et paysage tarnais, propose aux agriculteurs un accompagnement technique et financier afin de préserver et valoriser les berges et les prairies humides du territoire.

Divers aménagements sont envisageables :

- mise en défens des berges : installation de clôtures, de point d'abreuvement, de passages pour limiter le piétinement des berges, des cours d'eau, des zones humides par le bétail.
- plantations pour permettre un développement de la ripisylve
- aménagement de prairies humides (clôture, ouverture partielle de la parcelle, point d'abreuvement, passage...)

- restaurations de mares
- plantation de haies en bordure de parcelles....

En 2023, le financement de ces projets se simplifie notamment pour le programme de mise en défens des berges.

Le Syndicat de Bassin déposera un dossier regroupant les différents projets identifiés comme prioritaires et à enjeux sur son territoire.

Le président propose au conseil syndical que le Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère sollicite les aides maximales à l'agence de l'eau Adour Garonne selon le plan de financement ci après :

Plan de financement :

Programme de mise en défens des berges		montant en € TTC
	Estimation	12 000 €
Partenaires	Participation sollicitée	
Agence de l'eau Adour Garonne	80%	9 600 €
Auto financement	20%	2 400 €
	Total	12 000 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide :

- D'approuver que le syndicat mixte de bassin Cérou Vère soit le maître d'ouvrage de l'opération
- De valider l'opération présentée
- De solliciter les aides ci-dessus

- Autorise Monsieur le Président à demander les aides aux différents partenaires financiers et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

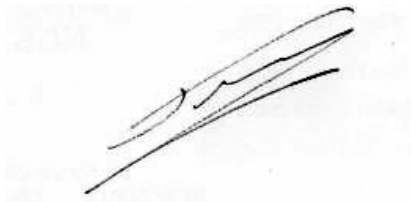
La séance est levée à 20h 45

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président, Christian PUECH

Le secrétaire, Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
 CEROU-VERE
 Plateau de la gare
 81640 SALLES SUR CEROU
 Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre figurent les signatures des membres présents.
 Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D04- 14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Demande de subvention à L'Agence de l'eau Adour Garonne
Réalisation d'essais agricoles suite au diagnostic des exploitations agricoles sur le Bassin Vère

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,
Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant), CLERGUE Jean-Claude (suppléant), SOULIE Jérôme (suppléant), MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

Le président rappelle les points suivants :

Dans le cadre du contrat de rivière Cérou Vère II, des programmes d'actions agricoles renforcés sont développés sur 3 territoires prioritaires. L'élaboration de ces programmes d'actions doit prendre en compte les spécificités agricoles de ces territoires et nécessite donc une démarche d'amélioration de la connaissance agricole de ces secteurs qui permettra la caractérisation des différents profils d'exploitation et l'identification des besoins en accompagnement. Cette démarche, basée sur la réalisation de diagnostic a déjà été menée sur les 3 territoires prioritaires.

Suite aux diagnostics qui ont été réalisés et restitués sur le bassin de la Vère (3^{ème} territoire prioritaire), il s'agit à présent de mettre en œuvre des essais pratiques avec les agriculteurs volontaires du territoire. Pour ce faire, le SMBCV s'appuie sur le GIP Transition (anciennement Plateforme Agro-écologique d'Auzeville).

En parallèle, la réalisation de ces essais pratiques servira à alimenter une étude sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'Eau (pertinence du couplage des modèles SWAT et Pégase).

Le président demande au conseil de lui permettre de solliciter les aides aux différents partenaires financiers selon le plan de financement ci après :

		Total HT
Estimation dépenses	Essais agricoles	9 000 €
Financeurs		Participation en %
Agence de l'eau Adour Garonne		50,00%
Département 81		30,00%
Total aides		80,00%
Auto financement		20,00%
Total		9 000 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

- Décide :

- D'approuver que le syndicat mixte de bassin Cérou Vère soit le maître d'ouvrage de l'opération
- De valider l'opération présentée
- De solliciter les aides présentées ci-dessus

- Autorise Monsieur le Président à demander les aides aux différents partenaires financiers et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h 45

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président, Christian PUECH

Le secrétaire, Philippe VERGNES

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
 CEROU-VERE
 Plateau de la gare
 81640 SALLES SUR CEROU
 Tél. 05 63 36 45 58

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre figurent les signatures des membres présents.
 Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D05- 14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Convention de mise à disposition de la mission « Eau, Aménagement, Urbanisme » avec le syndicat du Tarn aval et les syndicats de l'Agout, du Tescou-Tescounet et Cérou Vère.

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant), CLERGUE Jean-Claude (suppléant), SOULIE Jérôme (suppléant), MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Monsieur le président rappelle qu'une convention de mutualisation des moyens « eau et urbanisme » avait été signée en 2011 avec les syndicats de bassin du Tarn aval, de l'Agout et Cérou Vère

Pour mémoire, le syndicat du Tarn Aval possède dans ses effectifs une chargée de mission « eau et urbanisme » en capacité de répondre au volet « eau » des documents d'urbanisme.

La Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet instruit les documents d'urbanisme de son territoire. Cependant le territoire de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'étale sur 4 syndicats de bassin à savoir les syndicats de bassin du Tarn, de l'Agout, du Tescou-Tescounet et Cérou Vère.

Le président présente la convention de mise à disposition de la mission « Eau, Aménagement, Urbanisme » qui permettra le suivi de l'élaboration du SCOT, du PLUi et du PCAET de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Cette convention entre les 4 syndicats de bassin en présence permettra de renseigner de façon homogène et efficiente les documents « Eau, Aménagement, Urbanisme » de la CA Gaillac Graulhet.

Pour ce faire, il est proposé une mission de 28 jours ventilée pour les 4 syndicats soit un coût de 686 € par syndicat. Cette convention se poursuit dans la mission précédente et a pris effet au 1er décembre 2022 et pour une durée prévisionnelle de 4 ans.

La mise à disposition cessera de plein droit lorsque le SCOT et le PLUi seront finalisés et approuvés, et que la révision du PCAET de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet sera finalisée.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'accepter la convention proposée
- **Accepte** que le Syndicat Mixte de bassin Cérou Vère coopère avec les autres structures partenaires de cette convention.
- Autorise Monsieur le président à signer cette convention et tous documents liés à cette affaire.

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre figurent les signatures des membres présents.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D06a- 14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Modification convention ABVTA / SMBCV pour prise en compte des frais administratifs de gestion du poste BDE SIG mis à disposition

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, BROS Jacques (*suppléant*), CLERGUE Jean-Claude (*suppléant*), SOULIE Jérôme (*suppléant*), MOULIS Thierry (*suppléant*)

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Monsieur Le Président rappelle que les syndicats de bassin du territoire hydrographique Tarn-Aveyron ont souhaité s'engager collectivement dans une stratégie de solidarité territoriale autour de l'eau et des milieux aquatiques. **Une convention de solidarité a été signée le 26 mars 2019 par ces syndicats.**

Monsieur Le Président rappelle l'historique et les enjeux qui ont amené à la création de l'Association du Bassin Versant Tarn Aveyron en date du 30 mars 2021.

Monsieur le Président rappelle, qu'à la suite d'une réflexion plus poussée sur la mutualisation et la mise en place de la gestion intégrée de l'eau, le Syndicat de Bassin Cérou Vère a signé une convention de mise à disposition de son agent auprès de l'Association du Bassin Versant Tarn Aveyron.

Monsieur le Président indique qu'après réflexion avec M. BATTUT, le Président de l'association, sur cette première année de mise à disposition, il a été convenu de modifier l'article 5 de cette convention de mise à disposition. Cette modification a pour but de dédommager le syndicat pour le temps passé à la gestion administrative du personnel mis à disposition et ce par le remboursement annuel forfaitaire d'un montant de 1400€.

Monsieur Le Président demande aux élus s'ils sont d'accord pour modifier la convention de mise à disposition et notamment l'article 5 dans ce sens.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE cette modification
- ACCEPTE le remboursement forfaitaire annuel de 1400€ par l'Association du Bassin Versant Tarn Aveyron à compter de l'année 2023.

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre figurent les signatures des membres présents.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D06b- 14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Modification modalité de reconduction de la convention de Mis à disposition du poste BDE SIG par le SMBCV à l'Association du Bassin Versant Tarn Aveyron

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant)*, *CLERGUE Jean-Claude (suppléant)*, *SOULIE Jérôme (suppléant)*, *MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Monsieur Le Président rappelle que les syndicats de bassin du territoire hydrographique Tarn-Aveyron ont souhaité s'engager collectivement dans une stratégie de solidarité territoriale autour de l'eau et des milieux aquatiques. **Une convention de solidarité a été signée le 26 mars 2019 par ces syndicats.**

Dans ces conditions, l'opération « Administration base de données sur l'eau et système information géographique » mutualisée entre 4 syndicats (Agout, Cérou Vère, Tarn, Viaur) a été proposée à tous les autres syndicats du territoire Tarn Aveyron. L'intérêt de continuer à développer la mission s'est avéré opportun pour tous les partenaires et donc un renforcement de la mission se justifie pour assurer cette mission à l'échelle du bassin Tarn Aveyron.

Dans ce contexte, après réflexion, les présidents des syndicats de bassin du territoire Tarn Aveyron ont souhaité créer une association ; « l'association du Bassin Versant Tarn Aveyron » qui permettra de regrouper les structures ayant un intérêt à la mise en œuvre d'une gestion solidaire et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du territoire hydrographique Tarn Aveyron.

Monsieur le Président rappelle que lors du comité syndical, en date du 8 juillet 2020, le projet de création de l'Association du Bassin Versant Tarn Aveyron avait été validé.

Le 11 février 2021, les Présidents des Syndicats Mixtes de Bassins Versants de l'Agout, de l'Aveyron Amont, du Cérou Vère, de Lemboulas, du Tarn Amont, du Tarn Aval, du Tarn-Sorgue-Dourdou-Rance, du Tescou Tescounet, du Viaur ont créé l'Association du Bassin Versant Tarn-Aveyron.

Monsieur le Président rappelle que lors du comité syndical en date du 30 mars 2021, la création de l'association du Bassin Versant Tarn Aveyron a été adoptée et 2 membres du syndicat du Bassin Cérou Vère ont été élus au sein de l'association : Le Président et le Vice-président.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23/03/2023
ID : 081-258102441-20230314-D06B_RENOUV-DE

Monsieur le Président indique, qu'à la suite d'une réflexion plus poussée sur la mutualisation et la mise en place de la gestion intégrée de l'eau, le Syndicat de Bassin Cérou Vère a autorisé par délibération en date du 30/11/2021 de signer la convention de mise à disposition de son personnel SIG (0.8 ETP) dans l'association.

Monsieur Le Président demande aux élus de bien vouloir l'autoriser à reconduire cette convention et à modifier l'Article 5 de la précédente convention de mise à disposition en changeant la modalité de reconduction soit :

Article 5 : DUREE

Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2023. Elle est prévue pour une durée d'un renouvelable par reconduction tacite.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Accepte le changement de l'Article 5 de la convention de mise à disposition
- Autorise Monsieur le Président à signer cette nouvelle convention

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

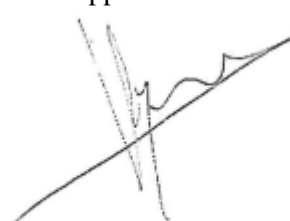
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre figurent les signatures des membres présents.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D06c-14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Délibération de principe du SMBCV pour confier à l'Association du Bassin Versant Tarn Aveyron une mission « Eau et Urbanisme » et adhérer à ce service pour le territoire Cérou Vère.

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant), CLERGUE Jean-Claude (suppléant), SOULIE Jérôme (suppléant), MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

Le Président rappelle que les syndicats de bassin du territoire hydrographique Tarn-Aveyron ont souhaité s'engager collectivement dans une stratégie de solidarité territoriale autour de l'eau et des milieux aquatiques. Pour entériner cette volonté, **une convention de solidarité a été signée le 26 mars 2019 par ces syndicats**. Cette convention stratégique a permis à toutes les structures signataires de s'engager au fur et à mesure des besoins qui dans un partenariat thématique concourant à l'objectif commun identifié est: « La **gestion solidaire de l'eau et des milieux aquatiques** ».

Dans ce contexte, après réflexion, **les présidents des syndicats de bassin du territoire Tarn Aveyron** ont souhaité créer une association ; « **l'Association du Bassin Versant Tarn Aveyron** » qui permet de regrouper les structures ayant un intérêt à la mise en œuvre d'une gestion solidaire et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du territoire hydrographique Tarn Aveyron.

L'association de bassin versant qui a été créée le 02/03/2021 avec 9 syndicats de bassin, héberge depuis le 1er janvier 2022, un service SIG auquel 7 syndicats de bassin adhèrent.

L'Association de Bassin Versant Tarn Aveyron s'est réunie le 7 mars 2023 en assemblée générale et a décidé de **porter une nouvelle mission « eau et urbanisme »** dont l'objectif est d'accompagner et de sensibiliser les collectivités à la prise en compte du domaine de l'eau dans les documents d'urbanisme (Scot, PLUI ; PCAET,...).

Cette mission portée à l'échelle Tarn Aveyron permettra de renseigner de façon homogène et efficiente les documents « Eau, Aménagement, Urbanisme » de tous les EPCI et collectivités en présence.

Le président propose de donner un accord de principe pour confier à l'Association du Bassin Versant Tarn Aveyron la mission « Eau et Urbanisme » présentée et d'adhérer à ce nouveau service pour le territoire Cérou Vère lorsqu'il sera créé.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'accepter de donner un accord de principe à cette proposition concernant la mission « Eau et Urbanisme »
- **Accepte** que le Syndicat Mixte de bassin Cérou Vère coopère l'Association de Bassin Versant Tarn Aveyron pour développer ce projet
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette affaire.

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre figurent les signatures des membres présents.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VERE Salles sur Cérrou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D07-14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : approbation compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant)*, *CLERGUE Jean-Claude (suppléant)*, *SOULIE Jérôme (suppléant)*, *MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

M. le Président précise que les écritures du compte administratif et du compte de gestion dressé par INNOCENTI Virginie, Inspecteur des Finances Publiques et ROBERT Philippe, CSC des Finances Publiques de 4^{ème} catégorie, sont rigoureusement identiques.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

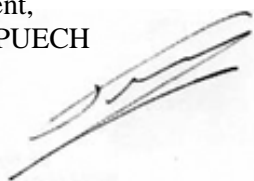
- APPROUVE sans observation ni réserve le compte de gestion de l'année 2022.

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Réf : D07- 14 03 2023

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE
Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D08- 14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : approbation compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, BROS Jacques (*suppléant*), CLERGUE Jean-Claude (*suppléant*), SOULIE Jérôme (*suppléant*), MOULIS Thierry (*suppléant*)

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

M. le Président présente les résultats de l'exercice 2022, lesquels peuvent se résumer comme suit :

Section d'investissement			
Dépenses =	140 605.11 €	Recettes =	157 037.96 €
		Résultat excédent =	16 432.85 €
Section de fonctionnement			
Dépenses =	830 761.17 €	Recettes =	734 833.20 €
Résultat déficit =	- 95 927.97€		

Le résultat cumulé est le suivant :

	Résultat à la clôture 2022	Affectation à l'investissement en 2023	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	387 313.97 €	0 €	- 95 927.97€	291 386.00 €
Section d'investissement	294 209.97 €		16 432.85 €	310 642.82 €

M. le Président, ne prenant pas part au vote, se retire de la salle.

M. BONNET Michel est élu président de séance et propose de passer au vote pour l'approbation du Compte Administratif.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte administratif 2022.

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre figurent les signatures des membres présents.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VERE
Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D09a-14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : affectation du résultat 2022

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant)*, *CLERGUE Jean-Claude (suppléant)*, *SOULIE Jérôme (suppléant)*, *MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

M. le Président donne connaissance de l'état des restes à réaliser 2022 en Investissement :

- en dépenses : 521 185.60 €
- en recettes : 284 717.80 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

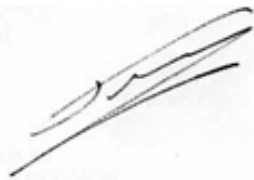
- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :
- . Affectation au besoin de financement de la section d'investissement cpte 1068 : **0.00 €**
- . Report total du résultat dans la section de fonctionnement R002 : **291 386.00 €**
- . Report total du résultat dans la section d'investissement R001 : **310 642.82 €**

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE
Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D09b-14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant)*, *CLERGUE Jean-Claude (suppléant)*, *SOULIE Jérôme (suppléant)*, *MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

M. le Président présente un projet de budget primitif confectionné à partir du débat d'orientation budgétaire lors du comité syndical du 6 décembre 2022.

Le budget primitif peut se résumer comme suit:

Section d'investissement			
Dépenses =	823 358.61 €	Recettes =	823 358.61 €
Section de fonctionnement			
Dépenses =	924 799.42 €	Recettes =	924 799.42 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- APPROUVE le budget primitif 2023.

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D10-14 03 2023

Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Appel de fonds trimestriel 2023 aux EPCI adhérents au syndicat mixte de bassin Cérou Vère

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant)*, *CLERGUE Jean-Claude (suppléant)*, *SOULIE Jérôme (suppléant)*, *MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Le Président propose de demander les participations aux collectivités par trimestre comme délibéré lors du conseil syndical du 13 décembre 2018.

Le Président fait une présentation des participations des collectivités adhérentes au conseil du Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère (cf. tableau suivant).

Participation EPCI 2023 sur la base du BP 2023

EPCI -FP	Clé de répartition	Coût annuel	Missions		Appel fonds trimestriel	Missions	
			Missions GEMAPI	Complémentaires		Missions GEMAPI	Complémentaires
		147 400,00 €	74,50%	25,50%		74,50%	25,50%
CC Carmausin-Ségala	51,97%	76 608,44 €	57 073,29 €	19 535,15 €	19 152,11 €	14 268,32 €	4 883,79 €
CA Gaillac - Graulhet	19,88%	29 299,85 €	21 828,39 €	7 471,46 €	7 324,96 €	5 457,10 €	1 867,87 €
CC du Cordais et du Cause	17,31%	25 511,94 €	19 006,40 €	6 505,54 €	6 377,99 €	4 751,60 €	1 626,39 €
CC Val 81	7,70%	11 354,03 €	8 458,75 €	2 895,28 €	2 838,51 €	2 114,69 €	723,82 €
CC du Réquistanais	2,03%	2 997,78 €	2 233,35 €	764,43 €	749,45 €	558,34 €	191,11 €
CC Quercy Vert-Aveyron	1,10%	1 627,96 €	1 212,83 €	415,13 €	406,99 €	303,21 €	103,78 €
0	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	100,00%	147 400,00 €	109 813,00 €	37 587,00 €	36 850,00 €	27 453,25 €	9 396,75 €

Clé de répartition : 25% linéaire de masses d'eau cours d'eau +25% superficie communale dans les BVs + 50 % Population DGF rapportée dans les BVs

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, :

- APPROUVE la répartition précitée et le tableau présenté / Pour : 16 Contre :0 Abstention : 3
- AUTORISE le président à procéder à l'appel de fonds par trimestre

La séance est levée à 20h45.

Le Président,
Christian PUECH

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D11-14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Délégation permanente de compétences du Comité Syndical au Président

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant)*, *CLERGUE Jean-Claude (suppléant)*, *SOULIE Jérôme (suppléant)*, *MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Monsieur le président expose au comité syndical les éléments d'information suivants :

L'article L.5211-10 permet à l'organe délibérant de déléguer, à son choix, soit au Président, soit aux vice-président(s) ayant reçu délégation dans les conditions exposées à l'article L.5211-9 à titre personnel, soit au bureau collégialement, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi et qui sont les suivantes :

- 1°) le vote du budget, ainsi que l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2°) l'approbation du compte administratif ;
- 3°) les dispositions à caractère budgétaire devant être prises à la suite d'une mise en demeure de la chambre régionale des comptes d'inscrire au budget une dépense obligatoire, intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT ;
- 4°) les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- 5°) l'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
- 6°) la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7°) les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Ainsi, l'article L.5211-10 permet une délégation de toutes les matières à l'exception des sept qui ont été énumérées précédemment. Par ailleurs, les attributions déléguées au Président peuvent faire l'objet de sa part d'une subdélégation au(x) vice-président(s) ou à d'autres membres du bureau dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article L.5211-9 du CGCT, sauf si l'organe délibérant s'y oppose formellement dans sa délibération portant délégation, la disposition de l'article L.2122-23 étant applicable sur ce point.

L'organe délibérant doit veiller à répartir, le cas échéant, avec précision les matières déléguées afin d'éviter tout chevauchement de compétences entre le Président et ou le(s) vice-président(s) ayant reçu délégation et le bureau.

Le Président de l'EPCI est tenu, aux termes de l'article L.5211-10 du CGCT, de rendre compte à l'organe délibérant, à chacune de ses réunions, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation.

Le Comité syndical,

- Vu L'article L 2122-22-3° du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la nécessité de modifier la précédente délibération de délégation de compétences en date du 23/09/2020

Décide à l'unanimité après en avoir délibéré :

Par délégation et pendant la durée de son mandat, de permettre au président de prendre, dans les limites fixées par le Comité syndical, les décisions en ce qui concerne les éléments de l'article L2122-22 du CGCT suivant :

- De procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au (a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du (c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, et ceci dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles (études,) qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- D'intenter au nom du Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Comité syndical ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical soit 150 000 € (cent cinquante mille euros) ;
- D'autoriser, au nom du Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Comité syndical, l'attribution de subventions ;
- De prendre toutes décisions concernant la création ou la modification de régie
- D'autoriser la signature de conventions et leurs avenants, induisant ou pas une incidence financière, dans la mesure où les crédits sont prévus au budget (subventions, mise à disposition de personnel de courte durée, convention de passage chez les riverains, convention avec des associations ou structures, avenant de prolongation de délai, ...) et à l'exception de toute convention engageant la stratégie politique globale du syndicat (convention de délégation de compétences).

Les décisions prises par le président en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le président doit rendre compte à chacune des séances du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Bassin Cérou-Vère.


Le Comité Syndical peut toujours mettre fin à la délégation.

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D12- 14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Participation financière – Radio associative CFM Cordes- Année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant), CLERGUE Jean-Claude (suppléant), SOULIE Jérôme (suppléant), MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Le Syndicat Mixte de Rivière Cérou-Vère (SMBCV), pilote et coordonne des programmes d'actions visant à une gestion intégrée de la ressource en eau. Ces programmes pluriannuels prévoient un volet d'actions de sensibilisation et de communication à la préservation de l'eau et de l'écosystème rivière.

C'est dans ce cadre que le Syndicat Mixte et de Bassin Cérou-Vère et la Radio associative CFM Cordes propose à la population des émissions sur la thématique de la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations (GEMAPI) et la gestion intégrée de la ressource en eau.

Le président rappelle que déjà plusieurs émissions ont eu lieu depuis une dizaine d'année.

Dans ce contexte de radiodiffusion de l'information, l'assemblée a décidé de verser une subvention de 150 € pour l'année 2023 à la Radio associative CFM Cordes

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

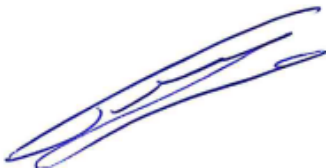
- Décide de verser une subvention de 150 € à la Radio associative CFM Cordes
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre figurent les signatures des membres présents.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D13- 14 03 2023
Convocation : 2 mars 2023

Comité Syndical du 14 mars 2023

Objet : Participation financière – association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Carmaux - centenaire

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	15
Nombre de membres suppléants présents :	04
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Madame REDO Aline,

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, SCHULTHEISS Pierre, BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, RUFFEL Francis, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DOUZIECH Florent, *BROS Jacques (suppléant)*, *CLERGUE Jean-Claude (suppléant)*, *SOULIE Jérôme (suppléant)*, *MOULIS Thierry (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe

Absents Excusés : BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MOULIADE Régine, SOULIE Christiane, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Le Syndicat Mixte de Rivière Cérou-Vère (SMBCV), pilote et coordonne des programmes d'actions visant à une gestion intégrée de la ressource en eau. Ces programmes pluriannuels prévoient un volet d'actions de sensibilisation et de communication à la préservation de l'eau et de l'écosystème rivière, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

L'AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique) de Carmaux va organiser une semaine de la pêche pour fêter son centenaire d'existence en juin prochain.

L'AAPPMA de Carmaux a sollicité le Syndicat mixte de bassin cérou Vère pour réaliser un stand d'animation pour la population et pour éventuellement apporter une contribution financière à cet événement.

Dans ce contexte, l'assemblée décide de verser une contribution d'un montant de 100 € pour l'opération organisée par l'AAPPMA.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide de verser une contribution de 100 € à l'AAPPMA de Carmaux
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 14 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre figurent les signatures des membres présents.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture